

COMITE DEPARTEMENTAL DE TENNIS

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

Le Breuilh - 24750 TRELISSAC

Rapport Spécial du Commissaire aux comptes sur les Conventions réglementées

Réunion de l'assemblée générale relative à l'approbation
des comptes de l'exercice clos le 31 août 2020

Mesdames, Messieurs les adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

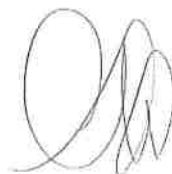
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

1 - CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

A Champcevinel,
Le 12 Octobre 2020

**La société de commissariat aux comptes
« IN EXTENSO DORDOGNE »**



Représentée par Laëticia CHAMBORD
Expert-Comptable Associée
Commissaire aux Comptes Inscrite